

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant la réglementation d'urbanisme :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2025, le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un projet de règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale N°129-11 afin d'y assujettir le secteur de la rue Trottier.

Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le secteur qui est en voie de développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du secteur de Grondines (rue Trottier). Il vise plus particulièrement à soumettre à l'approbation d'un PIIA, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment, les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un bâtiment existant ainsi que les travaux d'aménagement extérieur qui seront réalisés dans ce secteur. Il détermine notamment les objectifs et les critères d'évaluation qui seront applicables dans le cadre de l'analyse et de l'approbation des travaux et des interventions projetés sur les terrains adjacents à la rue Trottier.

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 11 août 2025 à 20 heures au Centre des Roches**, situé au 505, chemin Sir Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de celui-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : info@deschambault-grondines.com.
4. Il peut également être consulté au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph à Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.
5. Ce projet de de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 23^e JOUR DE JUILLET 2025.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut dans le Courrier de Portneuf et affiché une copie de celui-ci à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23 juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud
Directrice générale et greffière-trésorière